



Déclaration préliminaire à la CAP du CIGEM des ASS de l'Etat

Les représentants du personnel de la liste CGT et FSU tiennent à vous faire part de leur profond mécontentement quant à l'organisation de la première CAP « d'avancement » du CIGEM.

Lors de la CAP du 26 avril 2013, plusieurs des organisations avaient déjà fait part de leur surprise face aux modalités d'organisation de la CAP de ce nouveau corps. De la surprise et de la compréhension des difficultés liées à la CAP du 26 avril, nous sommes passés au mécontentement et à l'indignation.

Effectivement, l'organisation de la CAP dans un cadre plus restreint, puisque se sont tenues les élections professionnelles, n'a pas empêché la poursuite de ces dysfonctionnements. Au contraire, le CIGEM semble avoir été créé au détriment des agents alors que l'administration nous l'avait présenté comme une avancée. Nous avons déjà pointé en avril 2013 l'absence de transparence qui entourait la liste des postes proposables, le renvoi à la BIEP n'étant pas une réponse satisfaisante. Cette fois ci, le désaccord porte sur les supposées modalités de calcul de la répartition du taux de promotion. Pour nos organisations, un avancement égalitaire doit être calculé par rapport à la globalité du corps.

L'absence de temps de préparation indispensable aux organisations syndicales pour se positionner sur les propositions d'avancement de l'administration est une atteinte caractérisée à la défense des droits des personnels.

Parallèlement, nous nous interrogeons toujours sur le statut de la réunion préparatoire à la CAP. Doit-on considérer qu'il s'agisse de l'ouverture des travaux de la CAP ou d'une réunion informelle ? Nous demandons que cette instance soit formalisée a minima, par le biais, d'un compte-rendu. Il n'est pas concevable que la CAP ne soit qu'une chambre d'enregistrement de décisions prises sans cadre défini.

D'autre part, le ministère de la justice, bien qu'il concerne près de 75% du corps des ASS du CIGEM, n'avait initialement pas jugé utile de fournir aux représentants des personnels l'intégralité des informations nécessaires au bon déroulement de la préparation, alors même qu'il est expressément prévu par les textes que ces éléments soient fournis.

Pourquoi la charte de gestion du CIGEM n'est-elle toujours pas adoptée ? Pourquoi les organisations syndicales ne sont elles pas consultées sur ce sujet ? Quelle est la répartition du travail entre ministère des Affaires sociales et ministères de rattachement, sont des questions sur lesquelles les personnels veulent avoir des informations.

Nous n'acceptons pas que les uns et les autres se défassent de leurs responsabilités et se renvoient la balle sur le dos des agents concernés.

Les représentants du personnel, pour défendre ceux-ci, ont besoin de savoir à qui s'adresser et pouvoir le faire au bon moment face au bon interlocuteur.

Nous en avons déjà fait la demande lors de la CAP des CTSS, nous voulons un calendrier précis et des engagements : le temps des vagues promesses est terminé.

Afin que ces dysfonctionnements ne deviennent la norme,
Afin que les droits des Assistants de Service Social soient respectés, nous n'avons d'autre solution que de vous le signifier publiquement en boycottant cette CAP.

Fait à Paris le 11 décembre 2013